

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2021

## L'EAU ET L'ELECTRICITE AU PROGRAMME

Compte tenu de l'absence de Monsieur le Maire, la séance a été présidée par Jean-Claude VIGOUROUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

### – **Convention de servitudes ENEDIS suite à l'implantation d'un poste de transformation**

Il a été présenté, qu'Enedis a pour projet d'implanter un poste de transformation sur la parcelle A 739 ; issue de la section des Souils. Ces travaux nécessitent le consentement du propriétaire. La section n'étant pas constituée, la collectivité s'y substituera.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité la signature de cette convention.

### – **Autorisations de mandatement des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du BP 2022**

Le Conseil Municipal a autorisé unanimement le 1<sup>er</sup> adjoint à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 180 742,09 € sur le budget principal et 18 441,25€ sur le budget du service de l'eau.

### – **Décision modificative n°1 sur le budget principal**

Le recrutement d'un agent pour remplacement de congé maternité, implique une décision modificative au budget principal d'un montant de 5000€.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité cette décision.

### – **Relevé des compteurs d'eau et facturation**

Il a été exposé que la décision du 13 juillet 2021 de reprendre en régie le relevé des compteurs, n'est pas compatible avec les statuts du SGEV auxquels la Commune adhère.

La Commune n'étant pas en mesure d'assurer les charges afférentes à cette contribution du syndicat.

Les membres du conseil ont accepté à l'unanimité de redonner au SGEV les compétences de relevé des compteurs et de facturation.

### – **Alimentation en eau potable des villages de Genestouse, le Cros et les Souils**

Depuis 1 an, ces villages sont alimentés par le réservoir d'Escublac. Il a été proposé de pérenniser cette disposition et d'informer l'ARS chargée des contrôles.

Le Conseil Municipal a autorisé ceci à l'unanimité.

## Point sur les dossiers :

- Proposition d'achat bien sans maître
- Situation DETR 2021
- Information Commission DSP
- Projet d'une borne de recharge électrique
- Travaux logement « La Poste »
- Repas des aînés, colis et vœux de nouvelle année
- Projets photovoltaïques
- Projet d'aménagement du terrain de boules au Thord
- Questionnaire France Service
- Remerciement des associations
- Matériel de déneigement